REÇU EN PREFECTURE
le 16/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-258400472-20261110-DEL26_33-DE

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE

SIECEUTOM

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 novembre 2026

Nombre de Délégués en exercice.....24

Nombre de Délégués Titulaires présents.....2

Nombre de Délégués Suppléants Présents.....1

Nombre de Délégués votant.....3

2ème réunion : *le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 3 novembre 2026, le Comité syndical a été convoqué une nouvelle fois.*

Le Comité syndical peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-six et le 10 novembre à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle du MIN à Cavaillon sous la Présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président du SIECEUTOM.**

Membres présents :

- Titulaires : MM. Gérard DAUDET, GUILLOT Philippe

- Suppléant : M. Frédéric MAUREL

Absents excusés : MM. AIMADIEU Franck, AURIOL Michel, BATOUX Philippe, BEAUMONT Alain, BLANC Alexis, BOËS Fabrice, BOMBA Blaise, COPETE Paul, FONTANARAVA Eric, FRANCESCHI Rémy, GIRAUD Daniel, GOMEZ Lionel, GRYNKORN Serge, LIBERATO Fabrice, LOVISOLO Jean-François, RAOUX Michel, ROUX Philippe, VARAIRE Patrice, VOLLAIRE Olivier

Mmes BARANDON Brigitte, GREGOIRE Sylvie et MAUGAN CURNIER Séverine

N°26-33

Secrétaire de Séance : M. Frédéric MAUREL

OBJET : PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES COLLECTIVITÉS : DEFINITION DU MONTANT DES ACOMPTES DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2027

REÇU EN PREFECTURE
le 16/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-258400472-20261110-DEL26_33-DE

Vu les statuts du SIECEUTOM en vigueur ;

Considérant que les participations des communautés adhérentes sont versées mensuellement sur une durée de 11 mois ;

Considérant que pour assurer les dépenses du syndicat en début d'exercice budgétaire et avant que le budget ne soit voté, il convient de disposer de recettes suffisantes ;

Considérant que la quasi-totalité des recettes du syndicat est constituée des participations des membres du syndicat ;

Considérant que le montant des participations des collectivités membres est arrêté au moment du vote du budget ;

Considérant que dans l'intervalle, un montant prévisionnel doit être défini, à verser par les EPCI membres mensuellement ;

Considérant la proposition du Président de maintenir le montant prévisionnel en vigueur sur l'exercice précédent, dans l'attente du Débat d'Orientation Budgétaire et du vote du budget 2027 ;

LE COMITE SYNDICAL
Vu le rapport du Président
Après en avoir délibéré par un vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés
Par 3 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

DE CONSERVER le principe de versement mensuel des participations.

DE DEMANDER aux collectivités membres de verser à partir de janvier et jusqu'au vote du budget 2027, une participation mensuelle identique à celle versée du mois de janvier au mois d'octobre 2026, soit :

- 300 000 € pour la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (CALMV)
- 155 000 € pour la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse (CCPSMV)
- 125 000 € pour la Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB)

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Secrétaire de séance,

Frédéric MAUREL

SIECEUTOM 84 300 Cavaillon

Le Président

Gérard DAUDET

REÇU EN PREFECTURE
le 16/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-258400472-20261110-DEL26_33-DE

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : 16 NOV. 2026

Et de sa publication le : 16 NOV. 2026

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-258400472-20261110-DEL26_33-DE